Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Affiché le
ID : 027-242700607-20221128-2022_0279-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 novembre 2022
Extrait des délibérations n°1

Date de convocation : le 22 novembre 2022. Date d'affichage : le 22 novembre 2022.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 28 novembre 2022 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente à d'EPEGARD.
➢ Secrétaire de séance : Madame Sandrine RECULARD (LE BOSC-DU-THEIL).

Membres en exercice : 56 Présents : 48 Pouvoir (s) : 3
Toutes les communes étaient représentées sauf : DAUBEUF-LA-CAMPAGNE – FOUQUEVILLE.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	*BRIZARD Marie-Odile - Excusée*
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	*ROCREE Roselyne*
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	*CHECA Marie-France - Excusée*
BROSVILLE	*ROMET Marc - Excusé*	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	*SERGENT Agnès*
CESSEVILLE	DEBUS Alain	*POISSON Virginie*
CRESTOT	LOUIS Christine	*PATTEY Philippe*
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	MARIE Michèle	*BOBIER Olivier - Excusé*
CROSVILLE LA VIEILLE	CARPENTIER Pascal	*GRILLE Aline*
DAUBEUF LA CAMPAGNE	*BUSSIERE Laurance - Excusée*	*BUISSON Sébastien - Excusé*
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	*PLESSIS Elisabeth - Excusée*
ECQUETOT	LONCKE Didier	*RICHARD Didier - Excusé*
EMANVILLE	DULUT Thierry	*DUMONT Françoise- Excusée*
EPEGARD	DEMARE Pascal	*PAYAN Jean-François*
EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	*BOISRENOULT André*
FOUQUEVILLE	*LEMOINE Didier - Absent*	*SOENEN Bruno - Absent*
GRAVERON SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	*LAWANI Nicolas - Excusé*
HECTOMARE	*PLOYART François – Excusé* *Pouvoir Michèle MARIE – CRIQUBEUF-LA-CAMPAGNE*	*THOMAS Isabelle - Excusée*
HONDOUVILLE	*PARIS Jean-Charles – Excusé* *Pouvoir Evelyne FUENTES - HONDOUVILLE* FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	*LEGRAND Catherine - Excusée*
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	*MAUGUY Jean-Luc - Absent*
LA HAYE DU THEIL	*COUCHAUX Alain – Excusé* *Pouvoir Hugues BOURGAULT – TOURVILLE-LA-CAMPAGNE*	*PORTE Michel - Absent*
LA PYLE	PILETTE Gérard	*ROUSSIAU Yann*
LE BOSC DU THEIL	VALLEE Laurent RECULARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – DAVOUST Francis – LE MERRER Anita – LEROY Hélène - ONFRAY Didier. *DETAILLE Edouard – Excusé* *LOPEZ Brigitte – Excusée* *MARCHAND Jean-Baptiste - Excusé*	
LE TILLEUL LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	*LEMARCHAND Fabien - Excusé*
LE TREMBLAY OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	*MOULIN Martial - Excusé*
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	*LECOUTEUX Laëtitia*
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	*GAILLARD Thomas*
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	*GARREAUD Virginie - Absente*
ST AUBIN D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	*ORONA Thierry - Excusé*
ST MESLIN DU BOSC	BONNEAU Christian	*JOUEN Eric*
STE COLOMBE LA COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE DU BOSC	HENON Jérôme	*MORISSET Maryse - Absente*
TOURNEDOS BOIS HUBERT	WALLART Roger	*CAUCHOIS Isabelle - Excusé*
TOURVILLE LA CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	*MARTINET Claire - Excusée*
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	*ROBACHE Arlette*
VILLEZ SUR LE NEUBOURG	PLESSIS Gérard	*BRIANT William - Excusé*
VITOT	LELARGE Joël	*LEBOURG Yann - Excusé*

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : 01 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Affiché le
ID : 027-242700607-20221128-2022_0279-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 novembre 2022
Extrait des délibérations n°1

RESSOURCES HUMAINES
Objet : Création de postes en fonction des futurs recrutements (SPANC, PCAET, RESPONSABLE DECHETS) et suppression de postes

Conformément à l'article L313-1 du code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression de poste ou d'augmentation de plus de 10% du temps de travail, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

La collectivité va être amenée à recruter un contrôleur assainissement et augmenter le temps de travail du chargé de mission plan climat air énergie dans les conditions suivantes :

1/Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes a notamment pour missions d'assurer le contrôle périodique de l'intégralité des installations d'assainissement non collectif sur le territoire communautaire.
Ces contrôles sont actuellement réalisés directement chez les usagers du SPANC par 2 techniciennes. Néanmoins, l'effectif actuel du service ne permet pas de contrôler toutes les installations. En effet, environ 1 500 installations, principalement situées sur les communes qui ont intégré la Communauté de communes en 2019, n'ont pas été contrôlées.
Il est donc proposé le recrutement d'une personne supplémentaire au sein du service afin d'assurer la réalisation des contrôles. A raison d'environ 500 nouvelles installations contrôlées chaque année, 3 années sont nécessaires pour atteindre l'objectif.
Les contrôles seront réalisés sur les années 2023 à 2025. L'intégralité des installations aura ainsi été contrôlée en 2026, date à laquelle la Communauté de communes sera compétente en matière d'eau potable et d'assainissement collectif.
Il est prévu de pérenniser le poste. En effet, dans le cadre de la prise de compétence assainissement collectif en 2026, une technicienne du SPANC aura en partie pour mission d'assurer le suivi de la compétence, ce qui diminuera mécaniquement les effectifs du SPANC. Le service sera cependant correctement dimensionné pour assurer le contrôle de 7 000 installations.

2/ Pour poursuivre l'élaboration puis la mise en œuvre des actions du PCAET et surtout afin de pouvoir travailler sur la mobilité au Pays du Neubourg et principalement les mobilités douces : finalisation du schéma puis programmation et réalisation des phases de travaux, + toutes actions concourant à promouvoir les mobilités douces et actives et notamment la pratique, en toute sécurité, du vélo ; il convient d'augmenter le temps de travail de l'agent en poste. Actuellement le temps de travail est de 14/35ème, ce qui n'est pas suffisant pour mener à bien les nouvelles missions. Il est donc proposé de créer un poste d'ingénieur à 28/35ème et de supprimer le poste d'ingénieur à 14/35ème.

3/ La mutation de l'actuelle responsable des déchets a obligé à lancer un recrutement en vue de son remplacement. Au regard des candidatures, et afin de permettre un éventuel tuilage, il est nécessaire de créer un poste d'ingénieur à temps complet.

4/ La mutation de l'auxiliaire de vie recrutée au mois d'octobre étant finalisée, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique à 25/35ème qui nous a permis de recruter l'agent avant de la positionner sur un poste d'agent social.

5/ Le recrutement du responsable Finances étant finalisé, il convient de supprimer le poste de rédacteur principal de 1ère classe, créé lors du conseil du 20 juin 2022. En effet, l'agent recruté occupe un poste d'attaché territorial.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :
- Créations des emplois suivants :
  - 1 poste d'adjoint technique 35/35ème (contrôleur SPANC)
  - 1 poste d'ingénieur 28/35ème (agent PCAET)
  - 1 poste d'ingénieur 35/35ème (responsable OM)

- Suppressions des emplois suivants :
  - 1 poste d'ingénieur 14/35ème (agent PCAET)
  - 1 poste d'adjoint technique 25/35ème (Auxiliaire de vie SAAD – poste inutile)
  - 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe 35/35ème (responsable finances- poste inutile)

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu le code de la fonction publique, et notamment les articles L313-1 et L332-14,
Vu le dernier tableau des effectifs adopté par le conseil communautaire,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 novembre 2022,
Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 24 novembre 2022,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Date de publication : 01 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Affiché le
ID : 027-242700607-20221128-2022_0279-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 novembre 2022
Extrait des délibérations n°1

Après avoir entendu l'exposé du président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le présent rapport de présentation ci-dessus,
- décide de créer les emplois suivants :
  - 1 poste d'adjoint technique 35/35ème (contrôleur SPANC)
  - 1 poste d'ingénieur 28/35ème (agent PCAET)
  - 1 poste d'ingénieur 35/35ème (responsable OM)
- décide de supprimer les emplois suivants :
  - 1 poste d'ingénieur 14/35ème (agent PCAET)
  - 1 poste d'adjoint technique 25/35ème (Auxiliaire de vie SAAD – poste inutile)
  - 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe 35/35ème (responsable finances- poste inutile)

- décide de modifier à compter du 1er décembre 2022, le tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière administrative :
Catégorie B :
Rédacteur principal de 1ère classe : -1

Filière technique :
Catégorie C :
Adjoint technique : -1 25/35ème
+1 35/35ème
Catégorie A :
Ingénieur : -1 14/35ème
+1 35/35ème
+1 28/35ème

- décide qu'en cas de vacance de poste pour l'un de ces emplois créés et à défaut de recrutement (externe ou interne) d'un agent titulaire du grade en question, le président est autorisé à recruter un agent contractuel en application de l'article L332-14 du code de la fonction publique, dans les conditions suivantes :
- rémunération selon la grille indiciaire des grades des emplois ainsi créés ci-dessus, et application du régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité,
- la durée initiale du contrat ne peut excéder un an, avec une possibilité de le prolonger, soit une durée totale de deux ans,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 et suivants – Chapitre 12.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Sandrine RECULARD

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

Date de publication : 01 DEC. 2022